



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>31711</b>	De <b>M. Stéphane Demilly</b> ( UDI et Indépendants - Somme )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > Ségur de la santé - revendications des sages-femmes	<b>Analyse</b> > Ségur de la santé - revendications des sages-femmes.
Question publiée au JO le : <b>04/08/2020</b> Question retirée le : <b>06/10/2020</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Stéphane Demilly appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les revendications des sages-femmes. La profession s'étonne en effet qu'aucun de ses représentants n'ait été convié à participer au Ségur de la santé. Durant la période de confinement, son activité n'a pas faibli et les sages-femmes sont restées mobilisées à l'hôpital comme en ville. La profession s'estime aujourd'hui sans cesse sous-estimée et oubliée dans le parcours de santé des femmes. À titre d'exemple, durant la crise sanitaire, les sages-femmes libérales ont d'abord été oubliées des décrets attribuant des masques aux professionnels de santé puis ont eu seulement six masques par semaines pendant près d'un mois pour enfin se voir octroyer dix-huit masques comme pour les médecins et infirmiers libéraux. La profession souhaite être reconnue comme praticien de premier recours dans la périnatalité et la santé génésique des femmes et demande à être reçu au ministère pour faire entendre sa voix. Il l'interroge donc sur les futures dispositions prises concernant les sages-femmes et souhaite que leur demande d'audience soit entendue.